



ACADEMIE DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER

Séance du 02/05/2005
Conférence n°3907

ÉLOGE DE MONSIEUR HENRI BARON

par Pierre LOUIS

J'ai l'intention, avant de vous parler de M Henri BARON, mon prédécesseur, de vous faire part de mes premières impressions depuis que je fréquente l'Académie et que j'en ai découvert l'enrichissante atmosphère.

D'ailleurs le règlement intérieur de l'Académie prévoit que «le nouvel élu doit faire un discours de remerciement avec l'éloge de son prédécesseur». C'est avec plaisir que je m'y conforme.

REMERCIEMENTS

Vers la fin 2002 début 2003, j'étais à la retraite depuis 2 ans quand Pierre Sabatier, ancien collègue à l'université a pris contact avec moi. Sabatier dirigeait le laboratoire de Physique Mathématique, c'est à dire de Mathématique appliquée aux problèmes de la Physique et une partie de l'activité de son groupe était tournée vers la Géophysique, ma spécialité. Un assistant de son équipe travaillait en liaison étroite avec un assistant de la notre. Ils ont soutenu leur doctorat qui se complétaient le même jour. D'ailleurs, depuis, tous les deux sont devenus professeurs. Je souligne ceci car il n'est pas si fréquent que les mathématiciens universitaires travaillent sur des applications concrètes. On peut, bien entendu, le comprendre, compte tenu de la nature même de l'abstraction mathématique.

Un jour donc j'ai reçu un appel téléphonique de Sabatier. Il m'apprenait que l'Académie, dans sa section Sciences, souhaitait s'élargir en direction des Sciences de la Terre et qu'il avait pensé à moi. J'avoue que pour ma part, à ma honte (vous avez sans doute remarqué à mon accent que je ne suis pas d'origine montpelliéraine) je ne connaissais

ni l'existence de notre académie ni le projet qui l'anime. Ce que m'en a dit Sabatier m'a intéressé et m'a engagé à souhaiter y entrer. Vous avez bien voulu m'accepter en 2003. Malheureusement cette élection a coïncidé avec une opération de mon épaule (pour les spécialistes, suite à une rupture de la coiffe des rotateurs) ce qui est particulièrement handicapant pour le joueur de tennis que je suis. L'opération, réalisée de main de maître puisque j'ai repris le tennis sans problème avec une épaule remise à neuf, ne m'a pas permis, avec la soixantaine de séances de rééducation qui a suivi, de participer avec régularité aux conférences de l'Académie. Mais j'ai pu, depuis la fin 2003, me rendre compte de la variété et de l'intérêt des séances du lundi. J'ai même appris beaucoup de choses intéressantes à l'occasion de sujets qui a priori me semblaient étrangers et étranges. Je me souviens d'une conférence concernant le Morvan dont je suis sorti, très intéressé par des connaissances historiques acquises sur les nourrices morvandelles et les flotteurs de bois de cette région peu favorisée. Mais, c'est à l'occasion du voyage de 2004 à Barcelone, que j'ai pu apprécier davantage encore la richesse provenant de la diversité de formation et de la qualité personnelle des participants. Je pense, par exemple, à l'exposé sur l'historique du code civil ainsi qu'à celui au titre provocateur : «Le code civil doit-il mourir» entraînant nécessairement des réactions. Je pense également aux interventions liées à la visite du monastère cistercien sur les ermites et sur la permanence de la dualité des courants religieux à toutes les époques : le culturel, un euphémisme pour dire le conservateur et le révolté. Sans compter la manière dont ce voyage était organisé hors des sentiers battus, que ce soit par la visite technique du chantier de cette étrange cathédrale moderne de la «sagrada familia» ou du musée Pablo Casal dont la présentation extrêmement vivante contraste avec bien des maisons souvenirs fort ennuyeuses. En outre, les repas permettaient, en fonction des convives, de varier les thèmes des conversations. Passant de la grâce qui, je l'apprenais avec plaisir, serait peut-être finalement accordée à tous, si l'on en croit les «nouveaux théologiens protestants», à la généalogie familiale où à différents types de névroses. Je découvrais ainsi d'ailleurs que la mienne était de type hystérique narcissique. Mais j'étais très rassuré en apprenant que c'était normal puisque c'est la tendance naturelle de la plupart des enseignants et qu'ainsi je rentrais dans une sécurisante normalité.

Comme vous le voyez, je suis donc ravi d'avoir été choisi comme locataire de ce huitième fauteuil de la section des Sciences. Il y a bien un point qui me chagrine un peu. J'ai consulté, comme l'avait déjà fait antérieurement l'un d'entre vous, les archives de l'Académie et j'ai appris que les numéros des fauteuils sont plus ou moins chanceux. En effet, l'espérance de vie moyenne de l'Académicien dans son fauteuil est de vingt ans (calcul fait sur un siècle et demi). Mais les écarts sont très

importants suivant les numéros des fauteuils, le minimum étant de treize ans et le maximum de trente-trois ans. Or j'ai constaté, avec effroi, que ce pauvre huitième fauteuil des Sciences avait été usé par beaucoup de Collègues : douze en un siècle et demi. C'était précisément lui qui offrait la plus pessimiste perspective de toute cette noble Assemblée : une espérance de vie moyenne de treize ans. J'ai alors réfléchi. Mon optimisme naturel a repris le dessus. Je me suis rassuré de deux manières :

- 1. ce calcul statistique avait peu de signification car nous n'étions pas dans le domaine des grands nombres, seul domaine où les probabilités ont un sens.
- 2. même si le calcul précédent avait un sens, il m'appartenait de faire remonter la moyenne du fauteuil dont j'étais locataire.

Je me replongeais alors dans les archives et je constatais que la durée d'occupation des fauteuils par les Académiciens pris individuellement variait de zéro à soixante six ans. J'en déduisais donc que vous m'aviez élu sur ce huitième fauteuil pour me mettre en face d'un défi et que vous comptiez sur moi pour le relever et remonter ainsi la moyenne de ce malheureux fauteuil. Croyez bien que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour me montrer digne de la confiance que vous avez bien voulu m'accorder. J'ai remarqué également que j'étais le treizième élu. Oublions cela. Je ne suis pas superstitieux.

En résumé, mes chers Collègues, vous voyez que, malgré ce bémol, je suis très heureux d'être admis parmi vous. J'espère y rester longtemps, puisque malheureusement on ne quitte généralement notre noble assemblée que pour l'au-delà. C'est malheureusement ce qui est arrivé à Henri BARON le 29 avril 2002. Je n'ai pas eu le plaisir de le connaître mais beaucoup ont évoqué devant moi un homme charmant, très serviable, plein de joie de vivre et de bonne humeur malgré la cécité qui s'était développée progressivement et qui était quasiment totale à la fin de sa vie. Je vais donc, Madame, avec l'aide des éléments que vous m'avez remis et des souvenirs que vous avez bien voulu me communiquer, jouer un rôle pour lequel je n'ai jamais été préparé : celui d'historien. Croyez bien que je ferai de mon mieux.

VIE DE MONSIEUR HENRI BARON

Henri BARON est né vers la fin de la grande guerre, le 26 juin 1918, de parents commerçants, à Montpellier. Son père tenait un commerce rue de la Loge. Le jeune Henri a fait ses études primaires à Montpellier puis a suivi à Béziers les enseignements des Frères des Ecoles Chrétiennes (au P.I.C.) qui l'ont conduit au double baccalauréat : «Math Elem» en juin, « Philo Lettres » en octobre. Après une «Math Sup.» et une «Math Spéciale» à Montpellier, il est allé à Lyon, terminer sa préparation aux concours. Admissible à Polytechnique, il est reçu à l'Ecole Centrale ainsi qu'aux Mines de Saint-Etienne et de Nancy. Nous sommes alors en 1939. C'est la déclaration de guerre. Il est alors mobilisé le 15 septembre 1939 à l'Ecole d'Artillerie de Poitiers. Il fera la campagne de Belgique comme aspirant puis la retraite sur Dunkerque. Là, il aura la chance d'être embarqué sur un bateau anglais. Transféré en Algérie, il sera démobilisé le 31 octobre 1941 à Alger.

Il rejoindra immédiatement Saint-Etienne car il a choisi l'Ecole des Mines de cette ville où il fera ses trois années de scolarité qui le conduiront au titre d'ingénieur. Il en sortira donc en mai 1944. Cette même année, il se marie avec Pierrette CAMBON, originaire elle-même de Montpellier, qu'il a rencontrée en 1942 et avec qui il s'était fiancé en 1943. A cette époque de restriction, l'achat d'un costume posait un problème de tickets et il n'était pas question de les investir dans un habit de cérémonie à usage limité. Henri BARON s'est donc marié en grande cape, tenue des Ingénieurs des Mines de Saint-Etienne, à l'étonnement des Montpelliérains qui ne connaissaient pas cet uniforme.

Il commence alors sa carrière professionnelle, engagé comme Ingénieur du Fond par la Compagnie des Mines de la Grand Combe. Il sera affecté successivement aux Exploitations des Mines « Lumières », « Champclauson » puis au siège de « Ricard ». Fin 1946, les Mines de la Grand Combe sont nationalisées et deviennent le « Groupe Centre » du Bassin des Cévennes, lui-même rattaché à la nouvelle entité « Charbonnages de France ». En 1948, il est promu Ingénieur Divisionnaire et nommé Chef des Sièges « Laval-Mazel » et « Oules ». Huit ans plus tard, il est promu Ingénieur Principal et à ce titre sera responsable du secteur « Trescol » du Groupe Centre, à la fois pour le fond et le jour. Au total, il est chargé d'une production de 2500 tonnes par jour avec un effectif de 2000 personnes. En 1960, il prendra en outre le commandement du secteur « Sud » qui comprend les Sièges de « Rochebelle, Destival, Fontanès et Saint-Martin de Valgalgues ». En 1962, il est appelé à des fonctions moins directement opérationnelles. Il devient chef des « Services Généraux » de l'ensemble du Bassin,

regroupant sous son autorité les Services « Sécurité », « Organisation », « Essais », « Matériels ». En 1968, il dirigera pendant une courte période le Service des « Etudes économiques, statistiques et contrôles de gestion » du Bassin. En effet, c'est cette même année 1968 que sont promulgués les décrets « Bettencourt » (du nom du ministre de l'époque) : les sept Bassins (Aquitaine, Auvergne, Blanzky, Cévennes, Dauphiné, Loire et Provence) sont regroupés en un seul Bassin dénommé : « Houillères du Bassin du Centre et du Midi » (HBCM) dont la direction générale est fixée à Saint-Etienne. Henri BARON, dès 1969, est appelé à cette nouvelle direction générale où, promu Ingénieur en Chef, il assume la centralisation et l'unification de la Gestion des Ingénieurs et Cadres Supérieurs ainsi que la coordination et l'harmonisation de la Gestion des Personnels « Maîtrise et Ouvriers ». En 1976, il devient Secrétaire Général des HBCM, il supervisera alors l'ensemble des Services Administratifs. Il gardera ses fonctions jusqu'au 1^{er} janvier 1980, date à laquelle, faisant valoir ses droits à la retraite, il se retirera dans sa ville natale de Montpellier.

Ce déroulement de carrière montre une incontestable réussite professionnelle. Ce sont, bien entendu, des qualités techniques qui l'ont permise mais également des qualités humaines. Il est intéressant de souligner à cet égard la part importante de fonction de gestion de personnels qu'il a assumée.

Madame BARON me faisait remarquer que, bien que l'essentiel de cette activité se soit déroulée près d'Alès et pour les dix dernières années à Saint-Etienne, elle n'en a pas moins déménagé une dizaine de fois. En effet, l'Ingénieur, Responsable d'un puits, résidait dans le logement prévu à cet effet à une très proche distance de « son puits ». Il ne faut pas oublier en outre, qu'à l'époque, le téléphone était une « denrée » très rare et que souvent seul le logement de l'Ingénieur en disposait. Madame BARON m'indiquait d'ailleurs que son mari, lorsqu'il montait dans sa chambre, débranchait rapidement son téléphone du salon pour aller le rebrancher immédiatement à l'étage de peur qu'un appel ne parvienne pendant ce court laps de temps. Peut-être « en rajoutait-il un peu » comme l'on dirait maintenant. L'avantage par contre de ces déménagements successifs était une amélioration progressive du « standing ». En effet le monde de la Mine était très hiérarchisé et chaque promotion conduisait à un logement un peu plus grand avec un jardin tendant progressivement vers le « parc ». Je n'ai pas connu, bien sûr, les diverses habitations de Monsieur et Madame BARON mais j'ai pu constater ce phénomène lors d'un stage que j'ai effectué dans les Mines de la Sarre. Là, Monsieur l'Ingénieur en Chef était presque un châtelain. Mais peut-être les Cévennes et Saint-Etienne n'étaient-ils pas la Sarre et Monsieur et Madame Baron n'ont-ils jamais été des châtelains !

En 1980 donc, Henri BARON retrouve sa ville natale où il aura une vie sociale très active. Déjà, durant sa période d'activité professionnelle, il avait été un militant dynamique dans les milieux syndicaux et associatifs.

En effet, il avait été Président du Syndicat des Ingénieurs du Bassin des Cévennes de 1959 à 1969 et à ce titre de 1959 à 1964 et en 1968, 1969, Administrateur du Bassin des Cévennes. Il avait été également à la Grand Combe, Président du club sportif omnisports bien qu'il n'ait jamais pratiqué lui-même de sport. Comme dit Madame BARON, il était et il le disait lui-même un sportif de gradins. Mais il fallait un Ingénieur des Mines comme Président et il s'était dévoué. Cela dénote d'ailleurs un trait de son caractère, il était très serviable et ne savait pas refuser. C'est ce qui l'a conduit à s'occuper de la Société des Ingénieurs Civils de France dont il deviendra le Président régional une fois à la retraite. De même il sera Président de l'Association Languedoc-Roussillon d'« Intermines » (le regroupement des anciens élèves des trois écoles des Mines : de Paris, Nancy, Saint-Etienne) de 1980 à 1989. Les promotions d'Officier au titre de l'Ordre National du Mérite et de l'Ordre des Palmes Académiques viendront récompenser son action en 1988.

Parmi toutes ses activités, il en est une qui mérite que l'on s'y attarde un peu. Il s'agit de son goût pour l'histoire, spécialement pour l'histoire médiévale. Ce goût avait pu se concrétiser car Mme BARON possédait dans l'Aveyron, à Sainte Eulalie-de-Cernon une maison. Cela lui permit de découvrir dans le village une ancienne commanderie. Sa réhabilitation et sa mise en valeur l'ont occupé activement. Il a convaincu le Maire de l'intérêt de cette découverte. Il a également, dès 1966, fondé un foyer rural orienté vers l'initiation des jeunes ruraux à l'Histoire et aux Arts Médiévaux. Ceci l'a conduit à devenir Maire-Adjoint et Membre de la Société des Arts et Lettres de l'Aveyron. Madame BARON trouvait d'ailleurs que cela faisait beaucoup d'activités extérieures dont Henri BARON s'occupait au détriment des questions de la maison. Mais il se défendait, paraît-il, en disant que son épouse s'en occupait tellement bien qu'il était inutile qu'il le fasse. Je retiendrai pour moi cette pirouette.

Henri BARON est entré en 1988 à l'Académie et il y fut un membre de qualité et assidu. C'est d'autant plus méritoire que malheureusement il était atteint d'une rétinite pigmentaire, maladie génétique qui lui fut transmise par sa mère. Cette maladie s'est développée progressivement pendant sa retraite. Son champ visuel s'est réduit petit à petit, jusqu'à ce qu'un soir, il demande à son épouse si l'applique lumineuse du côté de son lit était éteinte, or elle était allumée. Madame BARON m'a confié que ce souvenir lui était très douloureux. Cette perte d'autonomie qui le contraignait à se faire aider par un fidèle

ami Louis PELISSIER pour ses déplacements ou par son épouse, obligeait également celle-ci à respecter un ordre rigoureux dans la maison pour lui permettre de garder ses repères.

Il paraît, que malgré les difficultés que lui créait cet handicap, Henri BARON ne s'était pas départi de sa joie de vivre, de son dynamisme et de son humour. Il m'a été indiqué qu'il témoignait de sa joie de vivre en intronisant, dans l'Ordre International des Anysetiers dont il était dignitaire, les nouveaux membres par des discours en vers. Je suis tout admiratif car j'en serai bien incapable et heureusement cet exercice ne m'a pas été demandé aujourd'hui. Et puis, ce 29 avril 2002, alors qu'il était dans sa 84^{ème} année, il est décédé dans la maison familiale qu'il occupait, dans la nuit, calmement, sans souffrance, d'un problème cardiaque. Le SAMU n'a pu que constater le décès. Il semblerait que rien ne laissait prévoir cette fin, un électrocardiogramme réalisé deux mois avant n'avait rien indiqué et aucun accident n'était intervenu antérieurement. Au dire de Madame BARON, ce fut d'une certaine façon une belle fin de vie même si, bien sûr, elle l'aurait souhaitée plus tardive.

Henri BARON a eu une vie riche, bien remplie, complète, que ce soit professionnellement ou familialement. En effet, Monsieur et Madame BARON ont un garçon et une fille qui eux même ont réussi leur vie professionnelle et familiale, quatre petits enfants. Beaucoup de gens souhaiterait avoir une vie comparable. Si c'est toujours une tristesse de voir disparaître quelqu'un, je crois, à avoir entendu parler les amis qui l'ont connu, qu'ils retiendront de lui, la leçon d'optimiste et de courage qu'il aura donné jusqu'à la fin malgré le lourd handicap qui avait accompagné la dernière étape de sa vie.

Pour ma part, je viens d'essayer de rendre compte de la vie de cet homme que j'aurai aimé connaître, d'abord pour ses qualités humaines mais également afin de m'entretenir avec lui de son activité professionnelle. C'est précisément pour rendre hommage à cette activité entièrement consacrée à l'industrie du charbon que maintenant je vais examiner quelques aspects liés à l'histoire de ce combustible en France. Au préalable, j'essaierai de vous faire pénétrer dans ce milieu de la Mine en vous projetant un petit documentaire, fourni par les Charbonnages de France, sur un poste de travail au Fond. Il s'agit d'un documentaire réalisé en 2004, juste avant la fermeture de la dernière mine française : « La Houve » en Lorraine.

PROJECTION DU FILM ET COMMENTAIRES

Après cette projection qui vous aura, j'espère, mis dans l'univers de la mine, je vais aborder deux aspects liés à l'extraction du charbon. Le premier, régional : l'examen du Bassin Houiller des Cévennes. Le second, plus général, une vue d'ensemble et une réflexion sur la fin de l'exploitation du charbon en France.

LE BASSIN HOULLER DES CEVENNES

C'est dans le Bassin des Cévennes qu' Henri BARON a débuté, nous venons de le voir, comme Ingénieur du Fond. C'est pourquoi nous allons nous intéresser particulièrement à cette région qui a vu très tôt l'exploitation de la houille.

La houille ou charbon de terre était connue depuis très longtemps . Mais les gens du Moyen-Age et de la Renaissance craignaient la nocivité des émanations charbonneuses. En outre, la forêt était suffisamment étendue pour tous les besoins en combustibles et le mauvais état des voies de communication rendait difficile le transport du charbon sur de grandes distances.

Aperçu géologique

Le Bassin Houiller du Gard, d'âge Stéphanien Moyen et Inférieur, d'une surface de plus de 20000 ha, s'étend sur une trentaine de kilomètres d'Alès à Banne (Ardèche), et affecte, en gros, la forme d'un V majuscule dont la pointe dirigée vers le Sud se termine à l'Ouest de la ville d'Alès. L'intérieur du V est constitué d'un promontoire de schistes cristallins antérieur aux dépôts houillers. A l'Ouest, le Bassin Houiller borde le massif de schistes cristallins des Cévennes qui constitue son socle. A l'Est, l'ennoyage continu des séries houillères disparaît sous la grande faille des Cévennes qui donne la plaine tertiaire d'Alès. Le houiller affleure seulement à la pointe Sud et aux extrémités des deux branches du V. La branche de gauche dite cuvette de la Grand Combe, semi-autochtone, comprend les gisements de Portes, Champclauson, Trescol, Le Pontil, Ricard, Les Oules, et Laval ; celle de droite dite cuvette d'Alès-Bessèges, constituée d'écailles charriées, les gisements de Gagnières, Bessèges, Molières-sur-Cèze, Tréllys, Saint-Florent-sur-Auzonnet, Saint-Jean-de-la-Valérisclle et Panissière ; dans la pointe Sud du V se trouvent les gisements de Fontanes, Destival, Saint-Martin-de-Valgalgues et Rochebelle près Alès.

Aperçu historique

I). Période artisanale

On sait qu'au 13^{ème} siècle certains affleurements étaient déjà exploités : en 1230, Bernard de Soucanton, abbé de Cendras, affectait à l'infirmerie de son monastère une rente annuelle de cent « sols » sur les 8 livres que lui versaient annuellement, en redevance, les exploitants auxquels il avait affermé des gisements « de terre noire » dans les terrains du monastère. Il s'agissait des mines de Montaud devenues mines de Rochebelle et Cendras. Aujourd'hui la montagne de Montaud dans laquelle est creusé le quartier de Mine Témoin et sur laquelle se dresse le crassier de Rochebelle symbolise 700 ans de passé minier dans les Cévennes.

Les premières exploitations de la région avaient pris naissance dans les affleurements, ce qui facilitait la tâche de nos ancêtres dépourvus de tout moyen technique. Le charbon n'était utilisé qu'au stade artisanal dans les forges et la fabrication de la chaux. L'extraction se faisait par les galeries à flanc de coteau et par petits puits. Les terrains où se trouvaient ces exploitations étaient criblés de trous que les pluies remplissaient d'eau et transformaient en fondrières. A cette époque, la législation était inexistante et les propriétaires du sol extraient ou laissent extraire, moyennant redevance, le charbon qu'ils considéraient comme une simple dépendance du sol qui leur appartenait, au même titre que leur récolte de châtaignes ou de pommes de terre. Cependant la royauté n'avait jamais reconnu officiellement un droit du propriétaire du sol sur les Mines.

C'est seulement le 13 mai 1698 que Louis XIV promulgua un Édit proclamant le principe de la liberté absolue, pour le propriétaire du sol, d'extraire le charbon qu'il contenait. Mais on s'aperçut bientôt que cette liberté pouvait avoir de fâcheuses conséquences et, à la suite d'une longue et minutieuse enquête, un nouvel Arrêt en date du 11 janvier 1744 stipule qu'à l'avenir personne ne pourra exploiter une Mine de houille sans avoir, au préalable, obtenu une permission du contrôleur des finances. Cet Édit resta longtemps lettre morte ; l'Administration fermait les yeux et laissait faire. Le nombre des exploitations en activité dans les régions d'Alès et d' Uzès était de près de 80 en 1760.

C'est alors qu'apparut un nouvel exploitant, Pierre-François de TUBEUF, originaire de Normandie, qui obtint par plusieurs Arrêts royaux de 1771 à 1774, le privilège d'exploiter les Mines qu'il avait découvertes dans les environs d'Alès. Pierre-François de TUBEUF était très versé dans l'art des Mines et habile minéralogiste. Grâce à des méthodes nouvelles, il tira de ses exploitations des revenus importants qui excitèrent la convoitise des propriétaires du sol qui continuaient à considérer le charbon comme leur propriété. Ceux-ci représentés par le

Marquis de CASTRIES, entamèrent contre TUBEUF, une lutte pour obtenir la révocation des privilèges sur les Mines qui lui avaient été concédées.

Pierre-François de TUBEUF fut maintenu dans ses droits par les nouveaux Arrêts royaux de 1780 à 1782. Mais en 1784, un revirement s'étant produit, TUBEUF fut dépossédé et la plus grande partie de ses concessions passa entre les mains du propriétaire de la VICOMTE de PORTES, Monsieur, Frère du roi. Puis un an plus tard les Mines de la Grand'Combe furent confiées au Maréchal de CASTRIES (Seigneur d'Alès). C'est à cette époque que Pierre-François voulant défendre ses droits entra en lutte à main armée contre ceux qui voulaient le déposséder. La chronique d'alors rapporte qu'un sanglant combat eut lieu au château de Trouillas (près de la Grand'Combe), et que TUBEUF y perdit trois dents et un œil. Pendant la révolution, découragé par les spoliations dont il avait été victime, écœuré par tant d'injustice, Pierre - François de TUBEUF (le premier chef de l'industrie Houillère dans le Gard), abandonna ses Mines et émigra en Amérique au mois de juin 1791. Il devait y mourir misérablement en 1795 sous les coups des Indiens sauvages, comme l'on disait à l'époque . Les luttes ne s'apaisèrent qu'après la Révolution. Les Mines étaient alors devenues propriété de l'État, mais les propriétaires du sol, par une loi du 28 juillet 1791 purent les exploiter seulement à tranchée ouverte ou avec fosse et lumière jusqu'à 100 pieds de profondeur.

Les affleurements furent fouillés sans méthode, aux plus bas frais, et abandonnés dès que se présentaient quelques difficultés. Pour que l'irruption des eaux ne compromette pas l'avenir de l'exploitation des gîtes en profondeur, le Préfet du Gard, par un Arrêté du 2 mars 1805, interdit l'ouverture d'une Mine à toute personne qui n'en aurait pas obtenu l'autorisation préalable du Gouvernement. Puis, ce fut la loi napoléonienne sur les Mines du 21 avril 1810. Les concessions de Mines devinrent perpétuelles, transmissibles comme les autres biens. Grâce à ce cadre juridique, des sociétés purent se constituer et ne ménagèrent plus les dépenses d'investissements, assurées qu'elles étaient d'en récolter les fruits. C'est aussi le début de l'emploi des machines à vapeur qui, en se généralisant, assura à l'industrie houillère une ère de grande prospérité que la population s'imagina être éternelle, d'où les déceptions ultérieures.

II). Période industrielle

Au cours du 18^{ème} siècle, le réseau des routes s'étant développé, le charbon pouvait être transporté à plus grande distance par des véhicules, attelés de plusieurs chevaux vers Nîmes, Uzès, Beaucaire et Montpellier. Mais ce moyen fut bientôt dépassé par la construction des voies ferrées.

La première voie ferrée de la région fut celle, établie le 18 mars 1830. Le transport se faisait par wagons roulant sur une voie ferrée ayant 80 cm de large et traînés par des chevaux. Puis en 1833, Paulin TALABOT, copropriétaire des Mines de la Grand'Combe, résolut de mettre en communication le bassin d'Alès avec le Rhône par un chemin de fer de 88 km de long (le plus long de France à l'époque). En effet, le charbon produit avait été reconnu excellent pour la marine marchande et pouvait ainsi être acheminé par voie d'eau depuis le port de Beaucaire jusqu'à Marseille. Le premier tronçon de ce chemin de fer, Courbessac à Beaucaire (25km), fut inauguré le 15 juillet 1839, celui de Courbessac à la Grand'Combe par Alès (63 km), le 10 août 1840, celui de la Grand Combes à la Lavade (4 km), le 13 mars 1842. Cette révolution dans les moyens de transports entraîna à son tour une véritable révolution économique de la région, particulièrement celle de l'arrondissement d'Alès.

C'est au cours du 19^{ème} siècle que se créèrent les sept grandes compagnies qui constituaient le Bassin houiller du Gard. Elles multiplièrent les études. On a fêté par exemple à Sommières, l'an dernier, le bicentenaire de la naissance d'Emilien DUMAS, un des nombreux géologues qui firent des études dans la région. Il est amusant de noter d'ailleurs qu'il avait été poursuivi comme voleur par le curé de Val-Flaunès. On avait pris le baromètre qu'il utilisait pour faire son altimétrie pour une arme et comme des vols avaient été commis chez le curé, il avait été suspecté. Justice lui fut rendue, non sans difficulté, mais la réconciliation fut parfaite puisqu'il y gagna l'estime du curé.

C'est précisément par l'une de ces sept compagnies : la Compagnie des Mines de la Grand'Combe que fut recruté Henri BARON, frais émoulu de l'École des Mines, ceci juste avant la réquisition de cette compagnie. En effet, dès le 25 septembre 1944, sitôt après la libération d'Alès, le Commissaire de la République pour le Languedoc-Roussillon avait pris un Arrêté réquisitionnant ces mêmes entreprises et les plaçant sous l'autorité d'un seul Directeur Général du Bassin.

III). Nationalisation et après-nationalisation

Deux ans plus tard, les exploitations charbonnières sont nationalisées en France. Les Houillères du Bassin des Cévennes sont constituées à partir des compagnies réquisitionnées et sont rattachées aux Charbonnages de France (CdF).

De 1845 à 1958, la production du Bassin houiller des Cévennes est allée en progressant. A partir de la nationalisation, en 1944, un effort sans précédent est demandé aux mineurs. Grâce aux améliorations réalisées dans la technique de l'exploitation et aux débouchés de plus en plus

nombreux pour ses produits, sa production s'éleva en 1958, au chiffre record de 2.500.000 tonnes. A compter de 1958, les prix de revient devenant peu concurrentiels par rapport aux autres sources d'énergie, particulièrement le mazout importé facilement par les ports du littoral, font que la production baisse progressivement pour atteindre 250.000 tonnes en 1982. Parallèlement, l'effectif ouvriers passe de 20.000 en 1947 à 900 en 1982. La productivité a donc plus que doublé. Mais cela n'a pas suffi.

Dans les années 70, dans le contexte de récession des mines de charbon, on concentre les sièges d'extraction, d'où de nombreuses fermetures de puits. Ceci ne s'est pas toujours fait sans difficultés. Une grève des mineurs, localisée au puits Destival, de plus de treize mois, menée en 1979-1980 afin d'imposer l'exploitation du gisement de Ladrecht situé entre Destival et les Oules amène, en liaison avec l'élection de François Mitterrand à la Présidence de la République, à l'amorce d'une étude de l'exploitabilité de ce gisement. L'embauche redémarre un peu. Mais les résultats décevants de cette étude conduisent à la fermeture du puits Destival en 1985. Le puits Ricard lui est fermé depuis 1979, et en 1986 à partir de la fermeture du puits des Oules toute exploitation fond est arrêtée en Cévennes. Les mineurs restants vont travailler dans les découvertes de Mercoirol et de Grand Beaume. Le site de Mercoirol réouvert en 1974 donne des résultats inespérés. Ceci conduit à l'élaboration du projet Mercoirol II qui devait constituer la plus importante découverte de houille d'Europe. D'importantes réserves sont espérées. L'exploitation qui devient du génie civil est sous-traitée à des entreprises de travaux publics. Ceci entraîne quelques opérations assez spéciales : les HBCM rachètent maisons et terrains à des propriétaires qui, il y a vingt ans avaient acheté ces mêmes terrains aux HBCM, puis y avaient construit leur maison ! Le C.D. 906 est détourné sur plusieurs kilomètres. Malheureusement les sondages de reconnaissance et les premiers résultats de l'exploitation voient fondre les réserves escomptées ce qui entraîne l'arrêt de Mercoirol II en 1993 mais aura tout de même donné un second souffle à la production. Au même moment une découverte s'ouvre au Serre des Andats pour prendre le charbon contenu dans les couches en dressant situées sur ce flanc de montagne. Deux cents ouvriers environ y travaillent avec d'énormes engins de chantier. Là aussi quelques problèmes singuliers se posent. Le bruit de la découverte provoque une levée de boucliers des habitants du voisinage, ce qui oblige les HBCM à arrêter toute activité en Août pour ne pas gêner les touristes. Le terrain de la découverte qui appartenait aux Houillères avait été récupéré par l'Office National des Forêts. En 1986, un gigantesque incendie ravage la région. Une mobilisation de tous permet de nettoyer le terrain et de le reboiser. En 1993 les Houillères récupèrent ce terrain, le

déboisent pour exploiter le charbon. Le charbon récupéré, on procède à un nouveau reboisement ! L'exploitation du Serre des Andats se termine en 2001. Les travaux de réaménagement du site dureront encore quelques années. C'est ainsi que deux siècles d'exploitation du charbon en Cévennes s'arrêtent.

LA FIN DE L' EXPLOITATION DU CHARBON EN FRANCE

Pendant plus de deux cents ans, l'exploitation des mines de charbon a occupé dans notre économie une place essentielle. La situation française n'est d'ailleurs pas originale au sein de l' Union Européenne. Alors que le terme de cette activité bicentenaire est désormais arrivé, la Cour des Comptes a mené une évaluation, rétrospective et prospective, du coût de l'exploitation minière pour la collectivité. C'est à partir, principalement, des divers rapports auxquels cette étude a conduit que la suite de cet exposé est construit.

A. Généralités sur la récession minière en France

Avec la fermeture des dernières mines de charbon encore en exploitation disparaît une industrie présente sur le territoire national depuis plus de deux cents ans.

La France avait peu de réserves de charbon. Les conditions d'exploitation de ses gisements ont toujours été difficiles et, de façon générale, nettement moins favorable que dans les autres pays européens. Néanmoins, parce que le charbon a été longtemps la principale source d'énergie, sa production a contribué de façon déterminante, du début du XIX ème siècle à la reconstruction qui a suivi la deuxième guerre mondiale, au développement industriel du pays. Elle a permis de limiter notre dépendance énergétique. Longtemps elle a tenu une place déterminante dans l'économie locale ou régionale. En particulier dans le Nord, elle a déterminé l'environnement économique et social et modelé le paysage au point que certaines installations appartiennent désormais au patrimoine de la région. Cependant, au début des années 1960, avec l'adoption du premier plan d'adaptation des Houillères, le contexte change. Les besoins prioritaires de la reconstruction disparaissent. La concurrence des autres sources d'énergie, essentiellement les hydrocarbures, se développe. Les conditions structurellement défavorables qui caractérisent la production du charbon en France pèsent de plus en plus fortement sur les Houillères. Des plans successifs d'adaptation et de restructuration s'efforcent de concentrer l'exploitation sur les sites les moins déficitaires. A partir de 1986, le recrutement est

pratiquement arrêté. En 1990, les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais cessent leur activité d'extraction. Mais la dégradation des résultats de l'exploitation se poursuit dans les autres bassins. En 1994, le Pacte charbonnier prend acte de l'arrêt définitif de l'exploitation qu'il prévoit pour 2005.

Plus généralement d'ailleurs, il faut constater que la production minière est maintenant inexistante dans notre pays. En particulier l'exploitation de la potasse en Alsace, engagée il y aura bientôt cent ans, après avoir été l'une des plus rentables du monde a vu sa situation concurrentielle compromise à partir de 1960. Elle vient de s'achever. Quant à l'extraction de minerai d'uranium engagée en 1954 par le CEA, elle a été progressivement arrêtée à partir de 1991 pour des raisons liées à l'état du marché. L'exploitation de la minette lorraine (le minerai de fer) a cessé, pour sa part, il y plus de vingt ans. Il ne reste plus actuellement, en France, que de petites exploitations artisanales de Pb-Zn et de la bauxite.

B. Historique de l'apogée et de la récession du charbon en France

L'exploitation des mines de charbon commence au milieu du XVIIIème siècle à Anzin, à Saint Etienne et à Carmaux. Elle est d'abord très dispersée sur le territoire. Ce n'est qu'au milieu du XIXème siècle, après la découverte des gisements du Pas de Calais que la région du Nord devient la principale zone de production. La loi du 21 avril 1810 instaure le Code minier et le régime de la concession minière, qui constituent encore aujourd'hui le cadre juridique de l'exploitation.

Jusqu'au milieu du XXème siècle, le charbon est la première source d'énergie utilisée par l'industrie. A ce titre, elle est donc la clé du développement économique et constitue un enjeu stratégique pour le pays. La recherche de la sécurité des approvisionnements et de l'indépendance énergétique est une préoccupation majeure des gouvernements. Dès le XIXème siècle, il est cependant reconnu que les conditions d'exploitation sont moins favorables qu'en Allemagne ou en Grande-Bretagne. Nos ressources sont insuffisantes pour couvrir les besoins de l'économie et la France est contrainte d'importer de la houille, principalement de Grande-Bretagne. En 1913, pour une consommation de 65 millions de tonnes de charbon, la France ne dispose que d'une production de 41 millions de tonnes, dont 27 millions fournis par le Nord-Pas-de-Calais, soit un déficit de 24 millions de tonnes. Le charbon français n'est rentable que grâce à des droits de douane élevés. A la même époque, la Grande-Bretagne, premier exportateur mondial, produit

près de 300 millions de tonnes de charbon, soit 45 % de la production européenne, et l'Allemagne près de 132 millions de tonnes.

La première guerre mondiale a été une dure épreuve pour les houillères du nord de la France. En 1915, les besoins sont tels que l'exploitation a été reprise dans le Pas-de-Calais, de nuit, à quelques kilomètres du front. Les destructions de ce conflit sont considérables et placent à nouveau la France dans une très forte dépendance. La production s'établit en 1919 à 18,5 millions de tonnes pour une consommation de 37 millions de tonnes. Bénéficiant de l'aide de l'État, les houillères profitent de la reconstruction pour moderniser et rationaliser l'extraction. Mais l'économie charbonnière française reste fragile. Les interventions de l'État se multiplient pour contrôler les marchés et les prix. A la fin des années 1930, la situation française se caractérise par des prix de revient plus élevés que dans tous les autres pays d'Europe puisque, pour une base 100 en France, ils sont de 64 en Grande-Bretagne et 81 en Allemagne, et par des rendements inférieurs.

A la Libération, durant une brève période marquée par la nationalisation des houillères et la création du statut du mineur, la relance de la production de charbon est une priorité économique incontestée. Pendant la période de reconstruction qui suit, le charbon reste la source d'énergie dominante, fournie à l'économie à prix coûtant. Grâce à d'importants programmes d'investissement financés par l'État, les mines sont modernisées et la productivité croît fortement : les effectifs miniers passent de 330 000 personnes en 1946 à 189 000 en 1960, tandis que la production atteint son plafond en 1958 avec 60 millions de tonnes. Cependant, dès 1947 l'unanimité qui a caractérisé la " bataille du charbon " disparaît. Après les grèves de fin 1947, des conflits sociaux très durs se reproduisent en 1948, 1953 et 1963.

A partir des années 1960, l'environnement économique de la production française de charbon se modifie profondément : nos mines sont placées dans une situation compétitive difficile au sein de la CECA ; le prix du pétrole devient la référence des différentes sources d'énergie ; les plans d'adaptation et de récession des Charbonnages se succèdent. Une politique de conversion s'engage à partir de 1967. Le contexte social reste difficile : la violence continuera tout au long de la période à marquer les affrontements sociaux des Houillères. Immédiatement après le choc pétrolier de 1973 puis à nouveau, durant une très brève période, de 1981 à 1983, le charbon est apparu comme pouvant redevenir une énergie de substitution. Mais la relance de l'activité qui est intervenue alors, a retardé l'adaptation inévitable des Houillères et s'est vite révélée avoir été imprudente et très coûteuse pour les finances publiques.

Le handicap de notre production charbonnière est devenu irréversible à la fin des années 1980, avec l'arrivée sur le marché du

charbon importé du continent austral, qui bénéficie de conditions d'exploitation très favorables et de l'abaissement des coûts de fret. Désormais, il ne pourra être compensé par aucun plan de productivité ou de restructuration. Néanmoins, après l'arrêt des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais en 1990, sept ans s'écouleront avant que n'interviennent de nouvelles fermetures à Forbach en Lorraine, à la Mure dans le Dauphiné et à Carmaux dans le Tarn.

Des plans sociaux successifs sont mis en place. Puis, après un dur conflit social, le " Pacte charbonnier " est signé le 20 octobre 1994 par Charbonnages de France et toutes les organisations syndicales, à l'exception de la CGT. Il organise la fin de l'exploitation dont la date est fixée à 2005 par une déclaration ministérielle qui lui est annexée. Des protocoles d'application établis en avril 1995 le mettent en œuvre. Alors qu'en 1994 la production s'élevait à 9,4 millions de tonnes et que le personnel inscrit représentait 15 500 personnes, en 2005 toute extraction a été supprimée.

C. Comparaison avec les autres pays européens

On constate une évolution semblable dans la plupart des pays de l'Union européenne.

En raison de l'épuisement des gisements, de réglementations de sécurité et de protection de l'environnement de plus en plus rigoureuses, le prix moyen du charbon y est actuellement nettement plus élevé que le prix mondial, lui-même en baisse régulière avec l'accroissement des importations en provenance de Chine, d'Indonésie et d'Afrique du Sud. Ainsi, en Allemagne la production nationale est-elle aujourd'hui plus de quatre fois plus chère que le charbon importé. Dès lors, la nécessité de réduire puis d'arrêter l'exploitation minière est une conclusion à laquelle parviennent, les uns après les autres, les derniers pays européens producteurs de charbon. Les Pays-Bas, les premiers, ont fermé leurs mines il y a vingt-cinq ans. La production de houille a cessé en 1992 en Belgique, après des conflits sociaux d'une grande violence, puis en 1994 au Portugal. La Grande-Bretagne a engagé une restructuration drastique de son industrie houillère. C'est Margaret Thatcher, « la dame de fer » qui a réglé le problème en brisant en 1984-1985 dans la violence des grèves qui ont duré plus d'un an. Quelques années plus tard, les mines ont été privatisées et les fermetures se sont alors accélérées ne laissant survivre que les mines dont le retour à la rentabilité était envisageable. En revanche, l'Espagne et surtout l'Allemagne ont retenu une approche plus progressive, dictée par des considérations sociales et d'aménagement du territoire, sans aucun espoir d'atteindre un seuil d'équilibre économique.

D. Ampleur du soutien de l'État au charbon français.

Sans sous-estimer la difficulté pour CdF de gérer une activité en déclin, la Cour des Comptes a toujours souligné que tout retard pris dans l'adaptation des structures à la réduction de l'exploitation charbonnière aggravait les charges supportées par la collectivité. Déjà en 1978, elle constatait l'incapacité de «l'industrie charbonnière française à subsister par ses propres moyens». En 1983 et 1989, elle mettait en évidence l'aggravation constante du déficit de CdF et l'alourdissement de sa dette, diagnostiquant en 1989 que le maintien d'un effort budgétaire important de l'État en faveur de l'entreprise serait d'autant plus difficile «que le charbon a perdu tout caractère stratégique dans l'économie française et que seule demeure la contrainte sociale». En 1994, elle décrivait «l'évolution désastreuse des comptes des HBCM» et elle établissait notamment un premier bilan de l'exploitation de la «découverte» de Carmaux, «projet hasardeux» auquel «les HBCM avaient consacré de 1984 à 1991 plus de 3,7 MdF courants, tandis que les recettes étaient seulement de 80 MF». Elle estimait alors à plus d'1,1 MF par an le coût prévisible du maintien d'un emploi minier» sur ce site dont l'exploitation ne cessa qu'en 1997. La production charbonnière a en effet bénéficié, de façon constante depuis la création de Charbonnages de France en 1946, d'une aide considérable de l'État.

Dans la période de reconstruction, ce soutien public s'expliquait à la fois par la priorité absolue donnée aux objectifs de production, et par la volonté de faire bénéficier les utilisateurs de charbon, entreprises et ménages, des conditions économiques les plus favorables possibles. Mais à partir du début des années 1960, l'effort financier public qui se poursuit à des niveaux très élevés a un nouvel objectif. Le charbon n'a plus d'avenir économique. L'effort financier public trouve désormais sa justification dans une politique de restructuration et de conversion, qui s'achèvera avec la mise en œuvre à partir de 1994 du Pacte charbonnier fixant en 2005 l'arrêt définitif de l'exploitation. Pacte qui a été tenu et c'est un point très positif à porter à l'actif des Charbonnages de France.

La somme des contributions budgétaires étalées sur trente ans (1970 à 2000) représente 233.MdF (de l'ordre de 36Md€). L'aide publique apparaît assez remarquablement constante au cours des trente dernières années. Elle a atteint son niveau le plus élevé de 1982 à 1985 lors de la relance charbonnière. Elle n'a été sensiblement plus faible qu'en 1995 et 1996, lorsque l'État a préféré demander aux Charbonnages de France de financer par l'emprunt une partie notable de ses pertes dans des conditions qui ne font que différer la charge pour le contribuable et la reporter sur nos enfants.

Compte tenu de la dimension sociale et régionale des problèmes à résoudre, il fut considéré qu'il n'existait pas d'alternative à un accompagnement financier d'une récession progressive des houillères. Celle-ci devait-elle, pour autant, durer aussi longtemps et atteindre de tels montants? Les voies et moyens choisis par les pouvoirs publics pour conduire cette récession inévitable ont entraîné les coûts considérables dont ces ordres de grandeur sont l'illustration. Ceux-ci représentent aussi l'effort de solidarité que plusieurs générations auront consenti à travers le budget de l'État pour maintenir l'emploi des mineurs, c'est-à-dire des tâches qui n'ont cessé d'être dangereuses et pénibles pour ceux qui les accomplissaient.

Le terme de cette histoire bicentenaire a été fixé par le Pacte charbonnier conclu en 1994. Mais l'effort financier public ne s'interrompt pas avec la fin actuelle de l'exploitation. En effet l'État devra prendre en charge la situation nette et en particulier l'endettement des Charbonnages de France ainsi que les engagements qui ne figurent pas à son bilan mais sont bien réels (retraite, remise en état des sites, dégâts occasionnés). Il assumera ces charges de façon dégressive jusqu'en 2050 environ. Elles sont évaluées à 20Md€. Pour donner un élément de comparaison, c'est ce qu'aura coûté le Crédit Lyonnais aux contribuables français. Sur le plan économique, cet endettement et ces efforts financiers à venir peuvent être analysés comme la contribution des générations futures au financement de la conversion puis de la fermeture de l'activité charbonnière qui auront été étalées entre 1960 et 2005.

Charbonnages de France s'est trouvé dans la situation unique d'une entreprise dont la seule fermeture s'est étalée sur dix ans. La tâche de ses dirigeants durant cette période a été difficile. Ils ont dû gérer la réduction progressive de l'activité avec des pertes croissantes et sous les contraintes fortes du Pacte charbonnier. Il leur a appartenu aussi de préparer ce qui suivra la fin de l'exploitation minière, qui appelle non seulement la remise en état des sites, mais aussi la réparation de dommages, souvent durables, causés à l'environnement.

Aurait-on pu gérer plus rapidement la fin de cette exploitation avec un courage politique plus grand? Peut-être, certains le pensent, en particulier la Cour des Comptes. A la décharge des hommes politiques, il peut être avancé deux arguments principaux. Tout d'abord, le charbon représentait, mis à part la houille blanche et un peu d'hydrocarbures (gaz de Lacq), pratiquement la seule production d'énergie nationale jusqu'au moment où notre programme nucléaire civil a commencé à nous fournir des kilowatts-heures. Or il était difficile d'être totalement dépendant de l'étranger dans ce domaine. La deuxième raison, c'est le déficit chronique de notre commerce extérieur à l'époque. En effet, même si le prix de notre production de charbon était bien supérieur au cours mondial, il avait

l'avantage d'être payé en francs et non en devises. On peut toutefois se demander s'il n'aurait pas mieux valu utiliser ailleurs les sommes versées au CdF pour structurer d'autres domaines de notre économie.

Ce qui est certain, c'est que la politique mise en œuvre, quel que soit le jugement que l'on porte sur elle, ne peut être imputée à l'Entreprise elle-même et bien entendu encore moins à son personnel d'encadrement. Je peux, ici, citer un Collègue d'Henri BARON, Ingénieur aux HBCM, chargé dans les années 70 d'une étude prospective qui concluait à la nécessité d'arrêter les embauches. Pour des raisons politiques imposées à l'Entreprise, ce rapport ne fut pas suivi d'effets puisque, uniquement dans le Bassin des Cévennes, on recruta encore 2 à 3000 mineurs. Ces mineurs bénéficièrent des plans ultérieurs de dégageant et à titre personnel n'en souffrirent pas financièrement. Les charges furent reportées sur les contribuables actuels et futurs. Fallait-il effectuer ces recrutements ? On peut en discuter pour le moins. Ces questions sont d'autant plus actuelles que d'autres industries sont confrontées aujourd'hui à des problèmes identiques dans la redistribution mondiale des activités. L'histoire économique ne montre-t-elle pas, suivant l'expression de l'économiste Schumpeter, que le développement ne se fait que par « des destructions créatrices ». Si cette observation est vraie, alors ne faut-il pas privilégier de nouveaux emplois salariés d'avenir et non les emplois devenus peu rentables ? Fallait-il faire survivre si longtemps le pénible métier de mineur en France ?

Je n'ai pas la prétention de répondre à ces interrogations. Mais, par ce questionnement, c'est un hommage que j'ai voulu rendre à votre mari, Madame, à votre père, Madame, Monsieur. Je n'ai pu évoquer ces problèmes de son vivant. J'ai donc souhaité le faire ici, devant vous, en souvenir de lui.

Pierre LOUIS